



Paris, le 29 janvier 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

A un mois de la fin des négociations commerciales, des demandes de baisses de tarifs inacceptables !

Une nouvelle réunion du Comité de suivi des relations commerciales organisée par Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, et Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée à l'Industrie s'est tenue aujourd'hui. Une semaine après la mobilisation syndicale du réseau FNSEA et JA sur le thème de la rémunération des producteurs, nous déplorons à nouveau l'attitude irresponsable de la grande distribution.

En raison de la fermeture de la restauration hors domicile et du report d'achat, les panelistes (Iri, Nielsen) publient des hausses très importantes de chiffre d'affaires de la grande distribution (+ 6,3 %) pour l'année 2020, qui ont nécessairement engendré une évolution positive des masses de marges, d'autant que l'Insee, pour sa part, chiffre la hausse des prix alimentaires à + 2%. Au global ce sont des sommes considérables captées par les enseignes depuis 2019.

En parallèle, nous déplorons des demandes de déflation de la part de ces mêmes enseignes, alors que les cours de certaines matières premières augmentent (+ 20 % pour les céréales, + 25 % sur le soja) et renchérissent considérablement le coût de l'alimentation animale pour tous les éleveurs. Il est indispensable que ces hausses de coût de production soient répercutées dans les CGV (Conditions Générales de Vente), c'est l'esprit même de la construction des prix en marche avant sur la base des indicateurs, qui est la pierre angulaire de la Loi Alimentation. La hausse de tarifs demandée dans les CGV par les industriels aux distributeurs est pleinement justifiée et ne doit pas être balayée d'un revers de la main par les distributeurs. Il s'agit de la suite logique de la construction du prix en marche avant.

Nous saluons les propos très fermes des deux Ministres qui ont dénoncé les comportements cyniques des distributeurs dont les récentes promotions insultantes ont été dénoncées par de multiples acteurs. Il est indispensable que la raison revienne d'ici la clôture des négociations commerciales.

Alors même qu'il y a un an, nous fondions quelque espoir en matière de comportement des acheteurs et de tarifs orientés à la hausse, force est de constater que les mauvaises habitudes reviennent au galop. C'est pourquoi nous soutenons la mission de médiateur du Gouvernement confiée à Serge Papin pour plus de transparence et saluons la mise en place du site internet signalement@agriculture.gouv.fr qui permettra une transmission directe de toutes les pratiques abusives et délictueuses constatées lors des négociations.

Les producteurs, à travers la FNSEA et Jeunes Agriculteurs, ont jusqu'à présent salué les outils de la Loi EGAlim et mis tout en œuvre pour leur bonne application. C'est désormais à l'Etat de prendre sa part en sanctionnant très fermement les dérives, qui mettent en danger l'agriculture française et par conséquent la souveraineté alimentaire que le gouvernement appelle de ses vœux.